

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 077-267703239-20240314-20240307-DE

C.C.A.S. d'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-
MARNE



CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Torcy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

N° 2024/03/07

SEANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à 18h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Esbly, régulièrement convoqués le 01 mars 2024, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Président

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 13

NOMBRE DE PRESENTS : 10

NOMBRE DE VOTANTS : 12

PRESENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Valérie LEPOIVRE, Mme Corinne CESARIN, Mme Elisabeth CHENNEBAULT, Mme Caroline EPINAT, M. Jean-Luc GARNIER, Mme Tulla HEDRICOURT, Mme Patricia LHUILLIER, M. Francesco PITARI, Mme Thérèse ROCHE

POUVOIRS : Mme Samia BRESCHIGLIARO à Mme Valérie LEPOIVRE, Mme Eléonore JOCK à Mme Elisabeth CHENNEBAULT

ABSENT : M. Julien GENTY

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Luc GARNIER

OBJET : Convention de partenariat

La Mission Locale des Boucles de la Marne s'engage dans la lutte contre l'exclusion professionnelle en aidant les jeunes dans leur insertion professionnelle et sociale.

Considérant que les permanence de la Mission Locale s'étendent sur la commune d'Esbly,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 077-267703239-20240314-20240307-DE





AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat conclue avec la Mission Locale des Boucles de la Marne, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DIT que cette convention est conclue du 1^{er} février 2024 au 31 décembre 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Esbly, le 14 mars 2024

Le Président,



Ghislain DELVAUX

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE,

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la commune d'Esbly, représenté par Monsieur Ghislain DELVAUX, Président du C.C.A.S. et Maire de la commune

D'une part,

Et la MISSION LOCALE DES BOUCLES DE LA MARNE représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul MICHEL

Préambule

La Mission Locale des Boucles de la Marne s'engage dans une politique efficace et volontaire de lutte contre l'exclusion professionnelle, à aider les jeunes à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle.

ARTICLE I

La Mission Locale des Boucles de la Marne utilisera les moyens et le personnel compétent dont elle dispose pour répondre à l'objectif du présent contrat.

ARTICLE II

La Mission Locale des Boucles de la Marne se charge d'assurer les fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement.

Pour se faire, un conseiller de la Mission Locale des Boucles de la Marne fixera à chaque jeune un rendez-vous, pour un entretien individuel afin de répondre à sa demande d'emploi et/ou de formation.

Tout jeune placé dans un dispositif de formation fera l'objet d'un suivi régulier avec l'organisme de formation du jeune.

ARTICLE III

La Mission Locale des Boucles de la Marne intervient de façon globale vis-à-vis des jeunes dans la construction des parcours d'insertion.

La recherche de solution adaptée s'effectuera en relation étroite avec le service d'actions sociales de la Mairie et les partenaires institutionnels de la Mission Locale.

Un conseiller de la Mission Locale sera le référent auprès du C.C.A.S. pour établir les contacts nécessaires avec les services concernés par l'insertion sociale des jeunes.

ARTICLE IV

La Mission Locale s'engage, sous sa responsabilité, à venir faire des permanences sur rendez-vous à Esbly afin de recevoir les jeunes de la commune et des communes aux alentours. Le C.C.A.S. mettra à disposition gracieusement les locaux de la maison du C.C.A.S. au Point Commun sis 23 rue Melle Poulet, afin de faciliter l'accès à un lieu de proximité.

Il n'y aura pas de permanence en juillet et août 2024.

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 077-267703239-20240314-20240307-DE

ARTICLE V

La Mission Locale des Boucles de la Marne s'engage à remettre au C.C.A.S. le bilan de son activité et de l'accueil qu'elle a effectué des jeunes d'Esblly.

ARTICLE VI

La subvention que verse le C.C.A.S. est déterminée en fonction du nombre d'habitants de la commune, à savoir 1,20 € par habitant.

ARTICLE VII

La durée de la présente convention est conclue pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 décembre 2024.

Fait à Lagny, le 15 janvier 2024

COMMUNE D'ESBLY
Ghislain DELVAUX
Maire d'Esblly
Président du C.C.A.S.



MISSION LOCALE DES BOUCLES DE LA MARNE
Jean-Paul MICHEL
Président de la Mission Locale
Et par délégation
Maria FERREIRA
Directrice de la Mission Locale

**MISSION LOCALE
LES BOUCLES DE LA MARNE**
1, passage des Ecoles
77400 LAGNY-SUR-MARNE
Tél. 01 60 07 34 97